

Recyclage des ampoules basse-tension

Les ampoules à filament d'une puissance de 60 watts et plus ont été retirées de la vente.

Les nouvelles ampoules basse consommation contiennent des substances nécessitant un traitement particulier en fin de vie. Il est impératif de ne pas les jeter dans votre poubelle d'ordures ménagères.

Trois solutions simples pour s'en séparer dans les bonnes conditions :

1. Rapporter ses lampes en magasin
2. Déposer ses lampes en déchèterie
3. Les faire reprendre par son électricien lors d'une visite
4. Déposer à la camionnette Sepur tous les 1ers samedis du mois de 8h30 à 12h00 sur le parking de Carrefour Market

Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous : <https://www.recylum.com/particuliers/>

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Qu'est ce qu'un « DEEE » ?

Les DEEE ou D3E sont des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

Ils contiennent des composants particuliers et dangereux qu'il ne faut pas jeter dans votre poubelle habituelle. La loi impose depuis fin 2006 que les distributeurs prennent en charge leur coût de recyclage.

Où les déposer ?

La règle du 1 pour 1 : un matériel ramené pour un matériel acheté. Lors du renouvellement d'un appareil, le vendeur est tenu de reprendre votre appareil usagé du même type, même lors d'une livraison à domicile.

La déchetterie de Carrières-sur-Seine est homologuée à recevoir ces types de déchets sur son site.

La déchetterie de Carrières-sur-Seine

La déchetterie permet de se débarrasser des déchets encombrants, végétaux et toxiques.

Ne sont pas admis en déchetterie :

- Les déchets amiantés ou radioactifs
- Les bouteilles de gaz
- L'acide et l'essence

Ouverture en période estivale : du lundi au vendredi de 10h à 19h et samedi/dimanche de 9h à 19h

Ouverture en période hivernale : du lundi au vendredi de 10h à 17h et samedi/dimanche de 9h à 17h

Fermé le 1er janvier, 1er mai et 25 décembre

Carte d'accès obligatoire : Cette carte d'accès, à validité illimitée, autorise à vider jusqu'à 3 tonnes de déchets par année civile, dans la limite de 15 passages annuels.

Adresse :

1, rue de l'union
Carrières-sur-Seine
Tél : 01 39 68 65 35
Tél SITRU : 01 39 15 88 74

Site web de la déchetterie : <https://www.sitru.fr>

Pour obtenir sa carte d'accès :
<https://macarte.sitru.fr>

Contacts

Contact principal pour la collecte des déchets :

Service environnement de la CASGBS : 01 30 09 75 36
environnement@casgbs [dot] fr

[Site internet](#)

Maintenance des bacs de collecte :

Plastic Omnium

Numéro Indigo : 0 825 800 789 (0,15 € TTC/min)

Déchetterie de Carrières-sur-Seine :

1, rue de l'union

Carrières-sur-Seine

Tél : 01 39 68 65 35

Tél SITRU : 01 39 15 88 74

Site web de la déchetterie : <https://www.sitru.fr>

Pour obtenir sa carte d'accès :

<https://macarte.sitru.fr>

A télécharger

[Le calendrier de collecte des déchets](#)

[Le mémo tri](#)

L'application smartphone

La Communauté d'agglomération a mis en place une application smartphone.

Sur cette application vous retrouverez :

- vos jours de collecte personnalisés
- un mini-guide du tri interactif
- les rappels pour vos sorties de bacs

L'application est disponible pour les utilisateurs d'iPhone sur l'App Store, pour les utilisateurs d'Android sur Google Play et sur tous les autres terminaux en web-app sur le lien suivant :

<http://boucle-tri.cc-boucledeleseine.fr>